

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SÉJOUR GOLF TOUR

Version 2026

PRÉAMBULE

Séjour Golf Tour - SG GRUP SLU est spécialisé dans l'organisation et l'encadrement de stages de golf, comprenant des prestations pédagogiques assurées par des enseignants professionnels.

Notre activité est centrée sur l'enseignement, la progression et l'accompagnement golfique des stagiaires.

Afin de faciliter l'organisation du séjour nécessaire à la réalisation du stage, Séjour Golf Tour effectue également les réservations auprès de ses partenaires, notamment pour l'hébergement, les green fees, les départs sur les parcours et les prestations expressément prévues dans la formule choisie.

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les conditions de réservation, de paiement, de modification et d'annulation des prestations proposées.

Le règlement de tout ou partie d'un stage vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 1 - ORGANISATION DES PRESTATIONS

L'organisation d'un stage Séjour Golf Tour comprend deux parties distinctes.

1. La prestation pédagogique

La première partie correspond à l'organisation, l'enseignement et l'encadrement du stage de golf.

Sauf conditions particulières expressément indiquées lors de l'inscription, cette prestation représente 450 € par participant.

2. L'hébergement et les prestations golfiques associées

La seconde partie correspond aux prestations réservées auprès de nos partenaires afin de permettre la réalisation du séjour et du stage.

- l'hébergement ;
- les repas expressément prévus ;
- les green fees ;
- les réservations de parcours ;
- les prestations complémentaires indiquées dans le dossier du participant.

Les prestations comprises dans chaque formule sont précisées dans le devis, le descriptif du stage, la confirmation de réservation ou la feuille de route.

ARTICLE 2 - INSCRIPTION ET CONFIRMATION

Une demande d'information, un devis ou une demande de disponibilité ne constitue pas une inscription définitive.

L'inscription est confirmée après :

- vérification des disponibilités ;
- acceptation de la proposition par le participant ;
- règlement de la somme demandée correspondant à la prestation pédagogique.

Le règlement confirme la réservation de la place du participant au stage et vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Une confirmation peut être adressée au participant par voie électronique.

ARTICLE 3 - PRESTATION PÉDAGOGIQUE DE 450 €

Sauf disposition particulière expressément communiquée lors de l'inscription, la prestation pédagogique représente 450 € par participant.

Cette somme correspond notamment :

- à l'organisation pédagogique du stage ;
- à la réservation de la place du participant ;
- à la préparation du programme ;
- aux cours de golf ;
- à l'encadrement pédagogique ;
- à l'accompagnement sur parcours lorsqu'il est prévu dans la formule.

Cette prestation est distincte des sommes correspondant à l'hébergement, aux green fees et aux autres prestations réservées auprès de nos partenaires.

ARTICLE 4 - ANNULATION DE LA PRESTATION PÉDAGOGIQUE ET DÉLAI DE 7 JOURS

À compter du règlement de la prestation pédagogique, Séjour Golf Tour accorde au participant un délai de 7 jours calendaires pour demander l'annulation de son inscription.

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit.

Annulation pendant les 7 premiers jours

Lorsque la demande d'annulation est reçue dans les 7 jours calendaires suivant le règlement, les 450 € correspondant à la prestation pédagogique sont remboursés.

Annulation après le délai de 7 jours

Passé le délai de 7 jours calendaires suivant le règlement, les 450 € correspondant à la prestation pédagogique ne sont plus remboursables.

Cette disposition s'applique quelle que soit la raison invoquée pour l'annulation, sous réserve des dispositions légales impératives éventuellement applicables.

C'est notamment pour cette raison que la souscription d'une assurance annulation ou multirisque est fortement recommandée.

ARTICLE 5 - HÉBERGEMENT, GREEN FEES ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

Dans un deuxième temps, le participant règle la partie correspondant aux prestations réservées auprès de nos partenaires.

Selon la formule choisie, cette partie peut notamment comprendre :

- l'hébergement ;
- les repas prévus dans la formule ;
- les green fees ;
- les réservations de parcours ;
- les prestations complémentaires expressément mentionnées.

Le montant et la date de règlement sont communiqués au participant avant l'échéance.

Ces prestations étant réservées auprès d'établissements partenaires, leurs conditions de modification et d'annulation peuvent varier selon la destination, l'hôtel, le golf et la période concernée.

ARTICLE 6 - ANNULATION DE L'HÔTEL, DES GREEN FEES ET DES PRESTATIONS ASSOCIÉES

Les conditions d'annulation concernant l'hébergement, les green fees et les autres prestations réservées dépendent des conditions imposées par les établissements concernés.

À titre indicatif, les conditions habituellement appliquées peuvent prévoir :

- entre 30 et 15 jours avant l'arrivée : jusqu'à 25 % de frais ;
- entre 14 et 8 jours avant l'arrivée : jusqu'à 50 % de frais ;
- à 7 jours ou moins de l'arrivée : jusqu'à 100 % de frais.

Ces pourcentages sont donnés à titre indicatif.

Les conditions effectivement appliquées par l'hôtel, le golf ou le prestataire concerné prévalent.

Lorsqu'une prestation a déjà été facturée et rendue non remboursable par un prestataire, Séjour Golf Tour ne peut procéder à son remboursement.

En cas d'annulation, Séjour Golf Tour s'efforcera néanmoins d'obtenir auprès de ses partenaires le remboursement des sommes qui peuvent encore être récupérées.

ARTICLE 7 - MODIFICATION D'UNE RÉSERVATION

Toute demande de modification doit être adressée à Séjour Golf Tour dans les meilleurs délais.

Une modification concernant notamment :

- les dates ;
- la destination ;
- l'identité d'un participant ;
- le type de chambre ;
- la formule réservée ;
- les prestations prévues,

peut entraîner des frais administratifs de 35 €, auxquels peuvent s'ajouter les éventuels frais demandés par les prestataires concernés.

Toute modification reste soumise aux disponibilités de l'hôtel, des golfs et des autres partenaires.

Une modification importante peut nécessiter l'établissement d'une nouvelle proposition tarifaire.

ARTICLE 8 - TRANSPORT DES PARTICIPANTS, BAGAGES ET MATÉRIEL DE GOLF

Le transport permettant de rejoindre la destination du stage n'est pas compris dans nos prestations.

Chaque participant organise, réserve et règle personnellement son déplacement aller et retour.

Cela concerne notamment :

- les billets d'avion ;
- les billets de train ;
- les déplacements en véhicule personnel ;

- la location éventuelle d'un véhicule ;
- les péages ;
- le carburant ;
- les parkings ;
- les transferts non expressément prévus dans la formule.

Transport des valises, bagages et sacs de golf

Le transport des valises, bagages personnels, clubs et sacs de golf est également à la charge et sous la responsabilité du participant.

Il appartient à chaque participant de vérifier directement auprès de son transporteur :

- les dimensions et poids autorisés ;
- les conditions de transport du matériel de golf ;
- les éventuels suppléments tarifaires ;
- les conditions d'enregistrement ;
- les règles applicables aux bagages hors format ;
- les garanties proposées en cas de perte, retard, vol ou détérioration.

Séjour Golf Tour ne prend pas en charge l'acheminement des valises, bagages ou sacs de golf jusqu'à la destination du stage, sauf prestation particulière expressément indiquée dans le dossier du participant.

Perte, retard, vol ou détérioration

En cas de perte, retard, vol ou détérioration d'une valise, d'un bagage, d'un sac de golf, de clubs ou de tout autre effet personnel pendant le transport, le participant doit effectuer les démarches nécessaires directement auprès du transporteur concerné, de son assurance personnelle ou de son assurance multirisque lorsqu'il en possède une.

Séjour Golf Tour ne peut être tenu responsable d'un incident affectant un transport organisé et réservé personnellement par le participant.

Il appartient également au participant de prendre les dispositions nécessaires lorsque son matériel de golf n'arrive pas à temps pour le début du stage.

ARTICLE 9 - RETARD OU IMPOSSIBILITÉ DE REJOINDRE LE STAGE

Chaque participant est responsable de l'organisation de son déplacement et doit prévoir des horaires compatibles avec le début et la fin du programme.

Lorsqu'un participant arrive en retard ou ne peut rejoindre le stage en raison notamment :

- d'un vol retardé ou annulé ;
- d'un train retardé ou annulé ;
- d'une panne ;
- d'un problème de circulation ;
- d'une grève ;
- d'un problème de bagages ;
- de la perte ou du retard d'un sac de golf ;
- ou de tout autre événement concernant son déplacement,

les prestations manquées ne donnent pas automatiquement droit à remboursement.

Le participant doit, lorsque cela est possible, effectuer les démarches auprès de son transporteur et de son assurance.

ARTICLE 10 - TRANSFERTS LOCAUX

Lorsqu'un transfert local ou un transport particulier est exceptionnellement compris dans une formule, celui-ci doit être expressément mentionné dans le devis, le descriptif du stage ou la feuille de route.

En dehors des prestations expressément mentionnées comme incluses, le transport des participants, de leurs bagages et de leur matériel de golf reste à leur charge et sous leur responsabilité.

ARTICLE 11 - ASSURANCE MULTIRISQUE

Assurance à la charge du participant

Sauf mention expresse contraire, aucune assurance multirisque, annulation, assistance ou rapatriement n'est automatiquement comprise dans le prix du stage ou des prestations associées.

Il appartient à chaque participant de vérifier les garanties dont il bénéficie déjà et de souscrire une assurance adaptée à son séjour s'il le souhaite.

Séjour Golf Tour recommande fortement une couverture comprenant notamment, selon les besoins :

- l'annulation ;
- l'interruption de séjour ;
- les accidents corporels ;
- les frais médicaux ;
- l'assistance ;
- le rapatriement ;
- les bagages ;
- les sacs et clubs de golf ;
- les incidents liés au transport.

Assurance proposée sur demande

Les participants qui le souhaitent peuvent demander à Séjour Golf Tour d'intégrer une assurance multirisque à leur dossier.

Il suffit d'en faire la demande suffisamment tôt afin de permettre sa souscription dans les délais imposés par l'assureur.

Le coût de cette assurance est à la charge du participant et vient en supplément des prestations réservées.

Avant toute souscription, le participant est invité à prendre connaissance des garanties, exclusions, franchises, plafonds et conditions du contrat proposé.

Indemnisation

Lorsqu'une assurance est souscrite, les conditions de prise en charge et d'indemnisation sont déterminées par la compagnie d'assurance.

Séjour Golf Tour ne décide pas de l'acceptation ou du refus d'une indemnisation.

L'absence de souscription d'une assurance ne modifie pas les conditions d'annulation prévues dans les présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 12 - LICENCE DE GOLF ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX PARCOURS

Pour participer au stage et accéder aux parcours, chaque participant doit être titulaire d'une licence de golf en cours de validité répondant aux exigences applicables à son pays de résidence et aux parcours concernés.

Selon les destinations et les parcours, des conditions complémentaires peuvent être imposées :

- index maximum ;
- handicap officiel ;
- Carte Verte ou équivalent ;
- expérience préalable du parcours ;
- accompagnement obligatoire par un professionnel.

Ces règles sont fixées par les golfs concernés et doivent être respectées par les participants.

Le participant doit s'assurer avant son départ qu'il remplit les conditions qui lui ont été communiquées.

ARTICLE 13 - STAGES CARTE VERTE

Les participants inscrits dans le cadre d'un stage Carte Verte doivent respecter les règles particulières communiquées avant et pendant leur stage.

Pour pouvoir valider une Carte Verte française, le participant doit notamment remplir les conditions requises par la Fédération Française de Golf et disposer de la licence nécessaire à cette validation.

Lorsqu'un participant ne possède pas encore les autorisations ou le niveau nécessaires pour évoluer seul sur un parcours, il doit être accompagné de son enseignant lorsque le règlement du golf l'impose.

Pour les participants résidant à l'étranger et ne pouvant pas obtenir une validation française, le stage peut constituer une préparation technique, stratégique et réglementaire à une validation ultérieure dans leur pays de résidence.

ARTICLE 14 - RÈGLES DES PARCOURS

Tous les participants doivent respecter les règles des golfs fréquentés.

Cela concerne notamment :

- les conditions d'accès au parcours ;
- le rythme de jeu ;
- le dress code ;
- les consignes du starter ;
- les consignes du Marshal ;
- la réparation des pitches ;
- le remplacement des divots lorsque cela est demandé ;
- le ratissage des bunkers ;
- le respect des autres joueurs ;
- l'utilisation des chariots et voiturettes ;
- le respect des installations.

Le non-respect des règles peut entraîner une intervention du Marshal, l'interruption de la partie ou l'exclusion du parcours.

Un comportement grave ou répété compromettant le bon déroulement du stage, la sécurité ou les relations avec nos partenaires pourra également conduire Séjour Golf Tour à prendre les mesures nécessaires concernant la poursuite de la participation du stagiaire aux parcours prévus.

ARTICLE 15 - RYTHME DE JEU

Le respect du rythme de jeu fait partie des règles fondamentales du golf.

Pendant un stage, l'apprentissage de nouveaux éléments techniques peut temporairement affecter la qualité du jeu. Cela ne dispense cependant pas les participants de respecter le rythme demandé par le parcours.

À titre de référence, une partie de quatre joueurs doit chercher à respecter un rythme d'environ 12 minutes maximum par trou, sous réserve des règles propres au golf concerné.

Lorsque cela est nécessaire, l'enseignant pourra notamment demander aux participants :

- de relever leur balle ;
- de jouer provisoirement en scramble ;
- de laisser passer une partie plus rapide ;
- d'adapter leur manière de jouer afin de maintenir la fluidité du parcours.

Les consignes du Marshal doivent être respectées.

Dans certains golfs, un rythme de jeu insuffisant peut entraîner l'obligation d'accélérer, de sauter un trou ou de quitter la partie.

ARTICLE 16 - TENUE ET MATÉRIEL SUR LES PARCOURS

Chaque participant doit respecter le dress code du golf fréquenté.

Selon les établissements, peuvent notamment être interdits :

- les jeans ;
- les survêtements ;
- les maillots de bain ;
- certaines tenues sans manches ;
- les chaussures non adaptées ;
- les chaussures équipées de clous métalliques.

Chaque joueur doit également disposer du matériel nécessaire à sa pratique conformément aux règles du parcours.

Les conditions propres à chaque golf restent prioritaires.

ARTICLE 17 - HÔTELS ET INSTALLATIONS ANNEXES

Certains hôtels mettent à disposition de leurs clients :

- piscine ;
- SPA ;
- hammam ;
- sauna ;
- salle de sport ;
- ou autres équipements.

Ces installations sont exploitées et gérées directement par les hôtels concernés.

Séjour Golf Tour n'est pas prestataire de ces activités.

Leur fermeture temporaire, leur maintenance, une modification de leurs horaires ou une restriction d'accès ne peut entraîner le remboursement de la prestation pédagogique golf.

Chaque participant doit respecter le règlement intérieur de l'établissement.

Dans certains hôtels, des règles particulières peuvent notamment concerner :

- le port obligatoire d'un bonnet de bain ;
- les horaires d'accès ;
- les tenues autorisées ;
- l'interdiction de circuler en maillot de bain ou en peignoir dans certains espaces communs.

ARTICLE 18 - ACTIVITÉS PERSONNELLES PENDANT LE SÉJOUR

Les activités librement pratiquées par le participant en dehors du programme du stage relèvent de sa responsabilité, de ses assurances personnelles et, le cas échéant, de celles du prestataire concerné.

Cela concerne notamment :

- les sorties personnelles ;
- les restaurants ;
- le shopping ;
- les excursions ;
- les activités sportives personnelles ;
- les déplacements personnels ;
- l'utilisation du SPA ;
- du hammam ;
- de la piscine ;
- ou de la salle de sport.

Chaque participant est invité à vérifier ses garanties d'assurance avant son départ.

ARTICLE 19 - ENSEIGNEMENT, LANGUE DES COURS ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les stages sont encadrés par des enseignants professionnels qualifiés.

Les cours et l'accompagnement pédagogique sont dispensés en français ou en anglais uniquement, sauf disposition particulière expressément spécifiée lors de l'inscription.

Il appartient au participant de s'assurer qu'il maîtrise suffisamment l'une de ces deux langues pour pouvoir comprendre les explications, les consignes pédagogiques et les consignes de sécurité données par l'enseignant.

Les contenus pédagogiques peuvent être adaptés en fonction :

- du niveau des participants ;
- de leurs objectifs ;
- de leur progression ;
- de leurs besoins ;
- des conditions météorologiques ;
- de l'état du parcours ;
- des contraintes imposées par les golfs ;
- et des nécessités d'organisation.

Les horaires de cours, les départs sur les parcours et l'organisation pédagogique peuvent être modifiés lorsque les circonstances l'exigent.

Sauf engagement express lors de la réservation, l'inscription à un stage ne garantit pas la présence d'un enseignant déterminé.

ARTICLE 20 - NOMBRE DE PARTICIPANTS

Certaines formules sont organisées pour un nombre déterminé de participants.

Lorsqu'un nombre minimum est nécessaire au maintien de la formule réservée et que celui-ci n'est pas atteint, Séjour Golf Tour pourra proposer notamment :

- une autre date ;
- une autre formule ;
- une adaptation du programme ;
- une modification du volume des prestations ;
- une solution adaptée au nombre réel de participants.

Toute modification tarifaire éventuelle sera communiquée au participant avant validation.

ARTICLE 21 - MODIFICATION DU PROGRAMME ET ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS

Certaines circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nécessiter une adaptation du programme.

Il peut notamment s'agir :

- des conditions météorologiques ;
- de l'état du parcours ;
- d'une fermeture décidée par un golf ;
- d'une décision de l'hôtel ;
- d'un impératif de sécurité ;
- d'une indisponibilité exceptionnelle d'une installation ;
- ou de tout autre événement extérieur affectant l'organisation prévue.

Dans ce cas, Séjour Golf Tour recherchera, dans la mesure du possible, une solution permettant de maintenir, déplacer ou adapter les prestations concernées.

Concernant les prestations réservées auprès de partenaires, les possibilités de remboursement ou de report dépendront notamment des conditions appliquées par ces établissements et des sommes effectivement récupérables.

ARTICLE 22 - RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT

Chaque participant est responsable :

- de ses documents d'identité ;
- des formalités nécessaires pour rejoindre la destination ;
- de sa licence de golf ;
- de son organisation de transport ;
- de ses horaires de déplacement ;
- de ses valises et bagages ;

- de son sac et de ses clubs de golf ;
- de ses effets personnels ;
- de ses assurances ;
- du respect des règlements des golfs et hôtels ;
- de sa capacité à suivre les cours dans l'une des langues proposées ;
- des informations et consignes qui lui sont communiquées avant et pendant le stage.

Il appartient au participant de vérifier ces éléments suffisamment tôt avant son départ.

ARTICLE 23 - SIGNALEMENT D'UN PROBLÈME PENDANT LE STAGE

Une règle essentielle : prévenez-nous immédiatement

Si un participant rencontre une difficulté pendant son séjour, il doit en informer Séjour Golf Tour ou son enseignant dans les meilleurs délais.

Cela concerne notamment :

- le déroulement du stage ;
- une prestation réservée ;
- une difficulté avec l'hôtel ;
- une difficulté avec un golf ;
- l'organisation du programme ;
- ou une demande pédagogique particulière.

N'attendez pas votre retour chez vous pour nous signaler une difficulté qui aurait pu être traitée pendant votre séjour.

Une situation signalée rapidement peut souvent être corrigée ou faire l'objet d'une solution sur place.

Notre équipe et nos enseignants sont là pour vous accompagner pendant votre stage.

Téléphone : 06 63 66 97 41

À l'étranger, vous pouvez également nous contacter par WhatsApp.

ARTICLE 24 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant une prestation doit être adressée par écrit à Séjour Golf Tour.

Elle doit être accompagnée, lorsque cela est nécessaire, des justificatifs permettant son examen.

Une solution amiable sera recherchée en priorité.

Le fait de ne pas avoir signalé pendant le séjour une difficulté qui pouvait raisonnablement être corrigée sur place pourra être pris en considération lors de l'examen de la réclamation, sous réserve des dispositions légales applicables.

ARTICLE 25 - CONTACT

Séjour Golf Tour - SG GRUP SLU

Carretera Dels Cortals

Edifici Miranda

BL C 4T 6A

AD200 Encamp

Andorre

E-mail : sejourgolfs@gmail.com

Téléphone : 06 63 66 97 41

À l'étranger : WhatsApp

ARTICLE 26 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit andorran, sous réserve des dispositions impératives éventuellement applicables au consommateur.

En cas de différend, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable.

À défaut d'accord, les règles de compétence juridictionnelle applicables détermineront la juridiction compétente.

ARTICLE 27 - DOCUMENTS CONTRACTUELS ET VALIDITÉ

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent être complétées par :

- le devis ;
- la confirmation d'inscription ;
- le descriptif du stage ;
- la feuille de route ;
- les conditions particulières communiquées au participant ;
- le règlement du stage ;
- les conditions spécifiques des hôtels ;
- les conditions spécifiques des golfs partenaires.

La version des Conditions Générales de Vente applicable est celle communiquée ou mise à disposition du participant au moment de son inscription.

Lorsqu'une condition particulière est expressément portée à la connaissance du participant pour un stage, un hôtel ou un golf déterminé, celle-ci complète les présentes Conditions Générales de Vente.

LES 7 POINTS ESSENTIELS À RETENIR

1. PRESTATION PÉDAGOGIQUE

La prestation pédagogique représente généralement 450 € par participant. Elle correspond à l'organisation, l'enseignement et l'encadrement de votre stage de golf.

2. DÉLAI DE 7 JOURS

Vous disposez de 7 jours calendaires à compter du règlement de la prestation pédagogique pour demander son annulation et son remboursement. Passé ce délai, les 450 € correspondant à la prestation pédagogique ne sont plus remboursables, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

3. HÔTEL ET GREEN FEES

L'hébergement, les green fees et les prestations associées constituent une seconde partie du règlement. En cas d'annulation, leur remboursement éventuel dépend des conditions appliquées par les hôtels, golfs et prestataires auprès desquels les réservations ont été effectuées.

4. TRANSPORT, VALISES ET SACS DE GOLF

Le participant organise et prend en charge son transport jusqu'à la destination du stage. Le transport des valises, bagages, sacs et clubs de golf est également à la charge et sous la responsabilité du participant. En cas de retard, perte, vol ou détérioration pendant le transport, les démarches doivent être effectuées auprès du transporteur et/ou de l'assurance concernée.

5. ASSURANCE MULTIRISQUE

L'assurance multirisque est à la charge du participant et n'est pas automatiquement incluse. Chaque participant doit vérifier ses garanties avant son départ. Si vous le souhaitez, Séjour Golf Tour peut vous proposer d'intégrer une assurance multirisque à votre dossier sur simple demande, sous réserve des conditions et délais de souscription de l'assureur. Son coût reste à la charge du participant.

6. LANGUE DES COURS

Les cours et l'accompagnement pédagogique sont dispensés uniquement en français ou en anglais, sauf disposition particulière expressément spécifiée lors de l'inscription.

7. UN PROBLÈME PENDANT LE STAGE ?

Prévenez-nous immédiatement. N'attendez pas votre retour pour nous informer d'une difficulté que nous pourrions éventuellement résoudre pendant votre séjour.

06 63 66 97 41 - WhatsApp à l'étranger

ACCEPTATION DES CONDITIONS

Le règlement de la prestation pédagogique vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Le participant reconnaît notamment avoir pris connaissance :

- des conditions relatives à la prestation pédagogique de 450 € ;
- du délai de 7 jours ;
- du caractère non remboursable de la prestation pédagogique passé ce délai ;
- des conditions relatives à l'hébergement et aux green fees ;
- de l'organisation et de la responsabilité concernant son transport ;
- de sa responsabilité concernant ses valises, bagages, sacs et clubs de golf ;
- des dispositions relatives aux assurances ;

- des langues dans lesquelles l'enseignement est dispensé ;
- des conditions d'accès aux parcours ;
- et des règles applicables pendant le stage.

Séjour Golf Tour - SG GRUP SLU

Conditions Générales de Vente - Version 2026